

M. NIELSEN: Monsieur le président, je me demande si nous pouvons passer outre sous réserve que nous pourrions revenir à cette partie s'il y a plus loin des passages qui s'y rapportent. J'ai certaines questions à poser au sujet des élections et elles ont un rapport avec ce passage. Vous avez décidé que je ne devrais pas poser mes questions maintenant et je voudrais simplement avoir l'occasion d'y revenir au besoin.

M. WOOLLIAMS: Monsieur le président, j'approuve l'idée de M. Nielsen, en ce qui concerne non seulement les élections, mais aussi les associations.

Le PRÉSIDENT: Alors, si vous n'avez pas d'autres questions en plus de celles qui se rapportent aux élections, nous passons à la page 8.

M. WOOLLIAMS: M. Banks semble s'être évanoui en fumée.

Le PRÉSIDENT: La page 8 porte sur les relations avec le *S.I.U. of North America*. Nous allons faire une pause ici pour vous permettre de vérifier vos notes.

M. NIELSEN: Monsieur le président, je pourrais commencer par une question si par hasard elle est régulière.

Monsieur le juge, je me demande si vous pourriez expliquer avec autant de précision que possible quels ont été les rapports des syndics avec Earl Sheppard depuis le début de votre mandat.

M. DRYER: Me demander de décrire ces rapports est une question beaucoup trop générale. J'ai rencontré M. Sheppard à deux ou trois reprises et j'ai conversé avec lui.

M. NIELSEN: Lui avez-vous parlé des affaires du S.I.U.?

M. DRYER: Oui.

M. NIELSEN: Est-ce qu'une partie de votre discussion a tourné autour du degré de mainmise du *S.I.U. of North America* sur le *S.I.U. of Canada*?

M. DRYER: Oui.

M. NIELSEN: Pourriez-vous donner des précisions à ce sujet, monsieur Dryer?

M. DRYER: Nous parlions de ce que serait la situation après l'élection, et je lui ai expliqué que, même après l'élection, si un dirigeant quelconque dérogeait de façon à rendre sa destitution nécessaire aux yeux des syndics, nous demanderions d'abord au syndicat de le destituer, faute de quoi nous nous adresserions à l'*International* et que, si celle-ci n'agissait pas, nous agirions nous-mêmes. Cela était conforme à la déclaration que j'avais faite à M. Hall. C'est la seule discussion que j'ai eue avec M. Sheppard au sujet des relations. J'ai eu un autre entretien avec lui au sujet de l'élection, et c'était sur la question d'essayer de conduire l'élection en conformité de la constitution de manière que l'élection fût aussi juste que possible.

M. NIELSEN: Avez-vous eu des entretiens avec M. Sheppard au sujet de ceux qui prendraient part à l'élection?

M. DRYER: Oh non. Je lui ai dit que nous étions à établir ce comité et, voyez-vous, cet entretien le mettait au courant du comité.

M. NIELSEN: Vous parlez du comité des élections?

M. DRYER: Oui.

M. NIELSEN: Avait-il son mot à dire ou pouvait-il exercer une influence sur le choix des membres de ce comité?

M. DRYER: Oh non. Les membres du comité ont été nommés. Le gouvernement fédéral en a nommé un, le Congrès canadien du Travail en a nommé un, le *S.I.U. of Canada* en a nommé un et nous avons nommé le dernier.

M. NIELSEN: Vous n'avez aucune raison même de soupçonner que M. Earl Sheppard ait exercé la moindre influence sur une seule de ces nominations.

M. DRYER: Je n'ai rien dit de semblable.

M. NIELSEN: Le savez-vous?

M. DRYER: Il représentait l'*International*. Le *S.I.U. of Canada* a nommé un membre du comité et je serais fort surpris qu'il n'ait rien eu à voir dans le choix de cet homme.